

Province de Québec  
Municipalité d'Amherst  
MRC des Laurentides

Vendée, le 11 mai 2009

À la séance régulière du conseil de la municipalité d'Amherst tenue le 11<sup>e</sup> jour du mois de mai 2009 à laquelle sont présents le maire M. Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu	Daniel Lampron
Ronald Robitaille	Luce Lavigne
Carole C. Martineau	Yves Duval

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

M. Bernard Davidson, secrétaire-trésorier/directeur général et Mme Hélène Dion, secrétaire-trésorière adjointe/dga sont aussi présents.

M. le maire soumet à mesdames et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

#### ORDRE DU JOUR

##### Assemblée régulière du 11 mai 2009

- 1- Ouverture de la séance.
- 2- Ratification de l'ordre du jour.
- 3- Ratification de la séance régulière du 14 avril 2009.  
Résolutions numéros 60-09 à 79-09 inclusivement.
- 4- Ratification des déboursés pour le mois d'avril
  - a) Chèques fournisseurs numéros 290226 à 290319 inclusivement pour un montant de 227 958.41 \$ ; chèques salaires et rémunération du conseil pour le mois d'avril 2009 pour un montant de 32 848.20 \$.
  - b) État comparatif semestriel des déboursés et des recettes au 31/03/2009.
- 5- Correspondance.
- 6- Administration générale
  - a) Programme Bleu Laurentides, résolution désignant un représentant et autorisant la signature du contrat.
  - b) Fondation Palliacco des Sommets, demande de résolution d'appui.
  - c) Résolution pour le renouvellement de la marge de crédit.
  - d) Corridor aérobique, demande au gouvernement du Québec.

- e) Résolution autorisant le remboursement du panneau d'affichage à l'Association du lac de la Décharge.
- f) Camp de jour 2009, résolution pour autorisation de la salle de l'école Le Carrefour et formation du comité de sélection.
- g) Réforme cadastrale des cantons de Labelle et de Clyde, compte rendu de la réunion du 23 avril 2009 avec la MRNF.
- h) Tourisme Laurentides, résolution appuyant le trajet de la route touristique.
- i) Festival équestre 13 et 14 juin 2009, demande de subvention.
- j) Ratification du règlement d'emprunt pour la réfection des patinoires.

#### 7- Sécurité publique.

- a) Rapport mensuel du directeur du service d'incendie.
- b) Résolution autorisant la formation d'un nouveau pompier (Louis Parent).
- c) Comité Ici Vendée, demande d'autorisation pour feu de la Saint-Jean et soutien du service d'incendie.

#### 8- Voirie municipale

- a) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier, demande 2009-2010 travaux à prioriser.
- b) Réfection de la route 323.
- c) Demande de soumissions pour l'entretien des chemins en hiver.

#### 9- Hygiène du milieu.

- a) Collecte des matières résiduelles, orientation de la municipalité pour le prochain contrat et demande de la municipalité de Huberdeau.
- b) Réduction des matières résiduelles, programme de compostage et récupération.
- c) Problématique avec les bacs de récupération multiples sur le territoire.

#### 10- Urbanisme et mise en valeur du territoire.

- a) Permis de construction et rénovation échus, résolution pour émission d'un dernier avis.

#### 11- Loisirs et culture.

#### 12- Histoire et patrimoine.

13- Affaire(s) nouvelle(s).

14- Période de question(s).

15- Levée de la séance.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant les points suivants :

6- j) ...et du terrain de tennis.

7- c) ....acceptation du plan triennal et subvention.

d) Autorisation pour recourir aux services du pompier volontaire Charles Lauzon de Lac-des-Plages lors d'incendie.

10- b) Résolution pour l'achat d'arbustes pour le reboisement des rives.

Adoptée à la majorité.

#### PROCÈS-VERBAL

Proposé par Mme la conseillère Carole C. Martineau

Que le secrétaire-trésorier soit exempt de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 14 avril 2009, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 48 heures avant le début de la présente séance.

De plus, que le procès-verbal du 14 avril 2009 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions numéros 60-09 à 79-09 inclusivement.

Adoptée à la majorité.

#### DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AVRIL 2009

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil les déboursés du mois d'avril 2009 : chèques fournisseurs numéros 290226 à 290319 inclusivement pour un montant de 227 958,41 \$ ; chèques salaires et rémunérations du conseil pour le mois d'avril 2009 pour un montant de 32 848,20 \$.

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à la majorité.

## ÉTAT SEMESTRIEL COMPARATIF DES REVENUS ET DES CHARGES

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le conseil accepte le dépôt du premier état comparatif semestriel des revenus et des charges, en conformité avec l'article 176.4 du Code municipal.

Adoptée à la majorité.

## RAPPORT ANNUEL 2008 DE LA MMQ

Le rapport annuel 2008 de la Mutuelle des municipalités du Québec est disponible au bureau municipal pour consultation.

## PROGRAMME DE CRÉDIT D'IMPÔT RÉNOVATIONS DOMICILIAIRES

Selon les dernières informations obtenues, les travaux relatifs aux puits artésiens et aux installations sanitaires sont admissibles au crédit d'impôt remboursable lorsqu'il s'agit d'une résidence principale.

## PROGRAMME FONDS CHANTIERS CANADA

Le directeur général est mandaté pour préparer un projet de réfection des rues et trottoirs à être présenté dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada (FCCQ), volets Collectivités.

## PROPAGATION DE LA GRIPPE A(H1N1), INFORMATIONS AUX CITOYENS

Le ministère de la Sécurité publique demande aux municipalités de diffuser de l'information sur les mesures de prévention de la grippe A(H1N1).

## PROGRAMME BLEU LAURENTIDES, DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT ET SIGNATURE DU CONTRAT POUR 2009.

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que Mme la conseillère Carole Martineau soit désignée pour agir à titre de représentante de la municipalité pour le programme Bleu Laurentides 2009 et que le directeur général M. Bernard Davidson soit mandaté pour signer le contrat avec CRE Laurentides.

Adoptée à la majorité.

Madame la conseillère Carole Martineau déclare qu'elle a un intérêt personnel dans la Fondation Palliaco des Sommets et n'intervient pas dans la discussion qui suit.

## FONDATION PALLIACCO DES SOMMETS

CONSIDÉRANT QUE la mission de la Fondation Palliaco des Sommets est de contribuer à une meilleure qualité de vie des personnes atteintes de maladie à pronostic réservé et à celle de leurs proches, sans discrimination aucune, notamment par des services de « counseling », d'accompagnement à domicile, de répit, de soutien et de formation ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme de bienfaisance offre ces services à la grandeur de la MRC des Laurentides, en complémentarité avec le CSSS et les trois CLSC de la MRC des Laurentides ;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Palliaco des Sommets s'est vue refuser une subvention par l'Agence de la Santé et des Services sociaux des Laurentides pour l'année 2008-2009, et cela malgré l'appui du CSSS des Sommets et de ses CLSC ;

CONSIDÉRANT QU'advenant un nouveau refus à la suite de leur demande d'aide financière pour l'année 2009-2010 déposée dans le cadre du programme de soutien aux organismes communautaires du ministère de la Santé et des Services sociaux, la Fondation Palliaco des Sommets devra mettre fin à ses activités ;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Palliaco des Sommets a besoin d'un appui financier significatif du gouvernement, comparable à ce qui est fait pour d'autres organismes offrant des services similaires, afin de pouvoir rendre aux malades et proches aidants de la MRC des Laurentides les services auxquels ils sont en droit de s'attendre durant cette étape difficile de leur vie ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

QUE la municipalité d'Amherst signifie au ministre de la Santé et des Services sociaux son appui à la Fondation Palliaco des Sommets dans ses démarches auprès du gouvernement provincial pour l'obtention d'une aide financière significative qui permettra d'assurer sa survie.

Adoptée à la majorité.

#### RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT VARIABLE

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le Conseil demande au Centre financier aux entreprises Desjardins de renouveler sa marge de crédit variable de 150 000 \$ auprès de la Caisse populaire Desjardins des Trois-Vallées, selon les termes négociés antérieurement et autorise le maire M. Bernard Lapointe et/ou la secrétaire-trésorière-adjointe Mme Hélène Dion à signer tous les documents pertinents.

Adoptée à la majorité.

#### CORRIDOR AÉROBIQUE, DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides et la MRC des Pays-d'en-Haut se sont engagées, en vertu du bail octroyé par le ministre des Affaires municipales, à développer et à exploiter un parc linéaire pour permettre l'exercice d'activités de loisir sur l'ancien corridor ferroviaire du Canadien Pacifique, désigné sous le nom de « Corridor aérobie », dont le gouvernement du Québec avait fait l'acquisition en plus grande étendue;

CONSIDÉRANT QUE la Cour d'appel a statué qu'une section du « Corridor aérobique », située dans le secteur du lac des Pins dans la municipalité de Montcalm, n'était pas la propriété du gouvernement du Québec et conséquemment que cela a entraîné la fermeture de cette section;

CONSIDÉRANT qu'au fil des années, tant la MRC des Laurentides que la MRC des Pays-d'en-Haut ont investi des sommes d'argent et des efforts substantiels pour l'aménagement, l'entretien et l'exploitation du « Corridor aérobique » dont l'avenir est maintenant en péril en raison de cette irrégularité de titres du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du secteur ouest de la MRC des Laurentides, jugeant le développement du « Corridor aérobique » prioritaire, y ont affecté à cette fin leur enveloppe budgétaire attribuée pour les projets régionaux dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE tout investissement supplémentaire sur ce parc linéaire ne peut être profitable tant qu'une solution ne sera pas apportée puisque la rupture de ce lien rend ce produit touristique peu attrayant;

CONSIDÉRANT QUE ce parc linéaire constitue également un axe de liaison à la région de l'Outaouais et de Lanaudière pour les motoneigistes empruntant ce sentier Trans-Québec (#43);

CONSIDÉRANT QU'il appartient au gouvernement du Québec de régulariser cette situation afin d'assurer la pérennité de ce parc linéaire, infrastructure d'importance pour le développement de l'activité récréotouristique des MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'émission du jugement à l'été 2005, les rencontres, échanges et correspondances avec le ministère des Transports n'ont donné aucun résultat;

CONSIDÉRANT QUE tout délai additionnel nuit considérablement à l'économie de la région et des municipalités dévitalisées de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a toujours collaboré avec le ministère des Transports à la recherche d'une solution permanente mais que d'aucune manière, elle ne peut faire supporter à ses contribuables, les dépenses qui découleront de la mise en œuvre de la solution retenue, tant pour assurer la pratique des activités estivales qu'hivernales;

CONSIDÉRANT la demande déjà formulée au ministère des Transports du Québec aux termes de la résolution numéro 2008.01.4175 de la MRC des Laurentides;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

QUE la municipalité d'Amherst appuie la MRC des Laurentides et demande au gouvernement du Québec, par un geste législatif ou par décret, de mettre en œuvre les mesures nécessaires, financières et autres, pour solutionner les problématiques reliées à l'exploitation de cette piste multifonctionnelle qu'est le « Corridor aérobique »;

QUE copie conforme de la présente résolution soit signifiée aux personnes suivantes :

- monsieur Jean Charest, Premier ministre du Québec,
- madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire,
- madame Julie Boulet, ministre des Transports
- monsieur Norman MacMillan, ministre délégué aux Transports,
- madame Kathleen Weil, ministre de la Justice,
- madame Nicole Ménard, ministre du Tourisme

- monsieur Raymond Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation,
- madame Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- monsieur David Whissel, ministre responsable de la région des Laurentides et député du comté d'Argenteuil,
- monsieur Claude Cousineau, député du comté de Bertrand, et
- monsieur Sylvain Pagé, député du comté de Labelle,

Adoptée à la majorité.

INSTALLATION D'UN PANNEAU AU LAC DE LA DÉCHARGE,  
REMBOURSEMENT DES FRAIS À L'ASSOCIATION

Proposé par Mme la conseillère Carole C. Martineau

DE rembourser à l'Association des propriétaires du lac de la Décharge les coûts de fabrication d'un panneau visant la protection du lac qui s'élèvent à 332,14 \$.

Adoptée à la majorité.

ENTENTE POUR L'UTILISATION DU GYMNASSE DE L'ÉCOLE LE  
CARREFOUR, CAMP DE JOUR 2009

Considérant que la direction de l'école Le Carrefour permet à la municipalité d'utiliser gratuitement le gymnase et les équipements pour les jeux d'été, à certaines conditions ;

Considérant que la période visée est du 29 juin au 21 août 2009, de 7h30 à 18h00 ;

Considérant que la municipalité s'engage à fournir une preuve d'assurance responsabilité et à laisser les lieux en bon état ;

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le Conseil s'engage à effectuer, au besoin, le nettoyage des locaux utilisés et à remettre en état tout bien pouvant avoir été endommagé lors des activités tenues dans le cadre de cette entente.

Adoptée à la majorité.

COMITÉ DE SÉLECTION POUR EMBAUCHE DE MONITEURS(TRICES)

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Qu'un comité composé de Ronald Robitaille, Luce Lavigne, Jocelyne Paquette et André Thibault soit formé pour sélectionner quatre candidats pour combler les postes de moniteurs(trices) au camp de jour 2009.

Adoptée à la majorité.

## RÉFORME CADASTRALE CANTONS DE LABELLE ET DE CLYDE

La réforme cadastrale pour les cantons de Labelle et de Clyde est commencée. Les propriétaires concernés seront contactés individuellement et il est important d'assister aux rencontres d'information.

## CHEMIN DES TERROIRS

Attendu que Plan directeur de développement touristique des Laurentides reconnaît le besoin de créer des routes et circuits touristiques afin de faciliter la circulation des clientèles touristiques de même que la découverte du territoire et de contribuer à l'allongement de la durée de séjour des visiteurs ;

Attendu que Plan d'action ACCORD du créneau tourisme villégiature quatre saisons à l'international reconnaît la pertinence du développement de routes et circuits touristiques du gouvernement du Québec ;

Attendu que le projet est déposé dans le cadre de la politique de signalisation des routes et circuits touristiques du gouvernement du Québec ;

Attendu que Tourisme Laurentides reconnaît cette route touristique comme étant l'une des trois routes touristiques à signaler sur son territoire ;

Attendu que 15 km de la route traverse le territoire d'Amherst ;

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que la municipalité d'Amherst :

- accepte le trajet de la route touristique tel que présenté ;
- accepte le nom proposé, soit celui de **Chemin des terroirs** ;
- accepte que le pictogramme soit développé par Tourisme Laurentides en collaboration avec les CLD concernés ;
- accepte que des panneaux de signalisation touristique soient installés sur son territoire, si nécessaire ;
- s'engage à préserver le paysage le long du corridor routier.

Adoptée à la majorité.

## SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES POMPIERS ET DES PREMIERS RÉPONDANTS

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Qu'une aide financière de 250 \$ soit octroyée à l'Association des pompiers et premiers répondants pour l'organisation du festival équestre qui se tiendra les 13 et 14 juin prochains.

Adoptée à la majorité.



Province de Québec  
MRC des Laurentides  
Municipalité d'Amherst

RÈGLEMENT NUMÉRO 450-09

Décrétant des dépenses en immobilisations pour la réfection des patinoires  
et du terrain de tennis et décrétant un emprunt de 110 000 \$

ATTENDU QUE la municipalité d'Amherst désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 avril 2009 ;

Il est proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

QUE le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le conseil décrète des travaux de réfection des patinoires à savoir la patinoire de Saint-Rémi et de Vendée ainsi que la réfection du terrain de tennis à Saint-Rémi.

ARTICLE 2 : Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant n'excédant pas 110 000 \$ remboursable sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 3 : Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4 : S'il advenait que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 5 : Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 6 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à la majorité.

Avis de motion : 14 avril 2009

Adoption : le 11 mai 2009

Avis public : le 20 mai 2009

---

Bernard Lapointe, maire

---

Bernard Davidson, sec.-très./ dir. gén.

### RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE

Au cours du mois d'avril, il y a eu 6 interventions des premiers répondants, 3 interventions incendie et une en sécurité publique.

L'entreprise Accès Communications a reçu le mandat de réévaluer l'ensemble du système de communication de la municipalité.

### AUTORISATION POUR LA FORMATION D'UN NOUVEAU POMPIER

Considérant que les frais d'inscription étaient déjà acquittés suite au désistement d'un pompier volontaire et non remboursables;

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que M. Louis Parent, bien qu'il soit en probation, soit autorisé à suivre la formation de pompier laissée vacante.

Adoptée à la majorité.

### FEU DE JOIE 27 JUIN À VENDÉE, AUTORISATION À LA BRIGADE D'INCENDIE POUR L'UTILISATION DES VÉHICULES

Considérant que le 27 juin prochain, le Comité Ici Vendée organise une fête au village et que, pour l'occasion, un feu de joie sera allumé si les conditions météorologiques le permettent ;

Considérant que des pompiers volontaires acceptent d'assurer une présence bénévole lors de l'événement ;

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que, pour ce faire, le conseil autorise le service d'incendie à sortir les véhicules d'incendie qui seront stationnés à proximité.

Adoptée à la majorité.

COMITÉ ICI VENDÉE, DÉPÔT DU PLAN TRIENNAL ET OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le conseil accepte le dépôt du plan triennal du comité de revitalisation « Ici Vendée » et accorde une subvention de 8 000 \$ prévue dans le cadre du Pacte rural 2009.

Adoptée à la majorité.

AUTORISATION POUR UTILISER LES SERVICES DE CHARLES LAUZON, POMPIER DE LAC-DES-PLAGES

Considérant que M. Charles Lauzon, pompier volontaire de Lac-des-Plages, travaille fréquemment dans la municipalité durant la journée ;

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le conseil autorise le service d'incendie à avoir recours aux services de M. Lauzon quand il est disponible et de lui fournir un téléavertisseur à cet effet.

Adoptée à la majorité.

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2009-2010

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le conseil demande à M. Sylvain Pagé, député de Labelle, d'accorder à la municipalité une aide financière de 100 000 \$, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, pour la réalisation des travaux suivants : fossés, drainage, ponceaux, pavage et chargement de gravier. Les travaux seront effectués sur les chemins de Rockway-Valley, du Pavillon, Boileau, des Rapides, Maskinongé et Saint-Louis. Le coût total des travaux est estimé à 120 000 \$.

Adoptée à la majorité.

RÉFECTION DE LA ROUTE 323, DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Considérant qu'après la réfection de la route 323 il subsistera une partie résiduelle de route qui sera cédée à la municipalité ;

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

- Qu'une demande soit faite au ministère des Transports de remettre en bon état cette section de route avant de la céder à la municipalité ;
- Que la subvention octroyée à la municipalité dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local soit ajustée pour tenir compte de cet ajout.

Adoptée à la majorité.

## DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS EN HIVER

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le directeur général soit mandaté pour demander des soumissions pour l'entretien des chemins en hiver 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 pour les secteurs de Saint-Rémi-Rockway Valley et de Vendée Ouest.

Adoptée à la majorité.

## COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, ORIENTATIONS DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE PROCHAIN CONTRAT

Considérant que le contrat de collecte et de transports des matières résiduelles de la MRC des Laurentides arrivera à échéance le 30 juin 2010 ;

Considérant que la MRC des Laurentides veut connaître les intentions des municipalités pour le prochain contrat ;

Considérant que la municipalité de Huberdeau s'est dite intéressée à signer une entente intermunicipale pour la fourniture du service par Amherst ;

Proposé par Mme la conseillère Carole C. Martineau

D'entreprendre des discussions à ce sujet avec la municipalité de Huberdeau.

Adoptée à la majorité.

## ADHÉSION AU PROGRAMME DE COMPOSTAGE DOMESTIQUE DE NOVA ENVIROCOM

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que la municipalité adhère au Programme de compostage domestique de NOVA Envirocom et commande 50 composteurs à revendre aux citoyens à 50 % du coût.

Adoptée à la majorité.

## PROBLÉMATIQUE AVEC LES BACS DE RÉCUPÉRATION MULTIPLES

Des mesures plus sévères seront entreprises incessamment pour tenter d'éliminer les débris de construction et autres gros rebuts qui sont régulièrement accumulés autour des bacs de récupération multiples.

Considérant que les débris de construction ne sont plus acceptés lors de la collecte des gros rebuts, le conseil a décidé que le contribuable qui demande un permis de construction ou de rénovation devra indiquer dans quel site les rebuts de construction seront acheminés et devra fournir une preuve qu'il s'y est conformé.

PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION ÉCHUS, ÉMISSION  
D'UN DERNIER AVIS

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que l'inspecteur en bâtiments, M. Guylain Charlebois, soit mandaté pour émettre un dernier avis aux propriétaires qui ont un permis de construction ou de rénovation échu et qui ne se sont pas encore conformés. Un délai de trente (30) jours est accordé aux propriétaires pour faire parvenir à la municipalité leur engagement à compléter les travaux lesquels devront être terminés dans un délai de trente (30) jours additionnels faute de quoi, des procédures légales seront entreprises.

Adoptée à la majorité.

AUTORISATION DE DÉBOURSÉS, ACHAT D'ARBUSTES ET DE PLANTS  
POUR LE REBOISEMENT DES RIVES

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Qu'un budget de 3 500 \$ soit octroyé pour l'achat d'arbustes et de plants devant servir au reboisement des rives des cours d'eau et des lacs.

Adoptée à la majorité.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

Que la séance soit levée.

Adoptée à la majorité.

---

Bernard Lapointe, maire

---

Hélène Dion, sec.-très. adj. /dga